

SERVICE / DIVISION	Service de l'approvisionnement / Achats	No SD SD-2023-57
OBJET	Recommander au conseil de céder le lot 3 du contrat OS-SP-29726 pour les services professionnels de firmes de laboratoire en sol pour la réalisation de contrôle qualité des matériaux pour divers projets municipaux sur l'ensemble du territoire lavallois et le DOS-893 pour les travaux de drainage de fondation de rue et de pavage sur la terrasse Brissette	
No dossier(s) interne(s) : SP-29726 et DOS-893 No LV : NE S'APPLIQUE PAS DISTRICT(S) : 00-Tous les districts		
<p>Actions : CESSION DE CONTRAT</p> <p>Demande d'achat : Non CT requis : Non</p> <p>Contrat</p> <p>No contrat : SP-29726 Montant : 1 724 625,00 \$</p> <p>Mode de sollicitation : OS-SP Services professionnels Type de contrat : Service(s) professionnel(s) Durée du contrat : 3 ans Récurrence : Non Résultat : Cession de SNC-Lavalin GEM Québec inc. à SNC-Lavalin inc.</p> <p>No contrat : DOS-893 Montant : 12 470,37 \$</p> <p>Mode de sollicitation : SP-Soumission publique Type de contrat : Exécution de travaux Durée du contrat : 1 an Récurrence : Non Résultat : Cession de SNC-Lavalin GEM Québec inc. à SNC-Lavalin inc.</p> <p><u>Unité(s) administrative(s) concernée(s)</u> Service de l'ingénierie</p>		

SERVICE / DIVISION	Service de l'approvisionnement / Achats	No SD SD-2023-57
---------------------------	---	----------------------------

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

<u>Date</u>	<u>No résolution</u>	<u>Objet</u>
2022-09-07	CE-20220907-2837	DÉBUT, SURVEILLANCE ET MISE EN PLACE DES MATÉRIAUX - CONTRAT DOS-893

Résumé
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'autoriser le début des travaux par Groupe Solex inc. pour des travaux de drainage, de fondation de rue et de pavage sur la terrasse Brissette, et ce, sur réception des garanties exigées par les documents d'appel d'offres;

d'autoriser SNC-Lavalin GEM Québec inc. à effectuer le contrôle de la mise en place des matériaux ainsi que les essais sur les matériaux au chantier et au laboratoire, au montant de 12 470,37 \$;

de calculer les honoraires conformément aux dispositions du contrat OS-SP-29726;

d'autoriser FNX-Innov inc. à effectuer la surveillance en ingénierie durant la construction, au montant de 22 276,41 \$;

de calculer les honoraires conformément aux dispositions du contrat OS-SP-29845.

(CT:1710400)
(SD-2022-3337)

<u>Date</u>	<u>No résolution</u>	<u>Objet</u>
2019-09-10	CM-20190910-727	ADJUDICATION - CONTRAT OS-SP-29726

Résumé

Sur recommandation du comité exécutif,

IL EST PROPOSÉ PAR : Vasilios Karidogiannis

APPUYÉ PAR : Aline Dib

et résolu à l'unanimité:

d'adjuger le contrat OS-SP-29726, aux soumissionnaires et aux montants ci-dessous mentionnés, pour l'entente-cadre concernant les services professionnels de firmes de laboratoire en sol pour la réalisation de contrôle qualité des matériaux pour divers projets municipaux sur l'ensemble du territoire lavallois, pour une période de 3 ans, le tout selon les termes et conditions de leur soumission et des documents d'appel d'offres:

FNX-INNOV inc.
Lot 1
2 874 375 \$;

Groupe ABS inc.
Lot 2
2 299 500 \$;

SNC-Lavalin GEM Québec inc.
Lot 3
1 724 625 \$;

Les Services EXP inc.
Lot 4
1 149 750 \$.

ADOPTÉ

(SD-2019-3323)

CONTEXTE / JUSTIFICATIONS

La compagnie SNC-Lavalin Gem Québec inc. a informé la Ville que ses activités sont transférées à la compagnie SNC-Lavalin inc. à compter du 1er janvier 2023. Cette fusion a lieu en raison d'une réorganisation des activités au sein de ces 2 sociétés.

Le Service de l'approvisionnement a procédé à la vérification administrative et réglementaire exigée pour ce type de contrat.

Le service requérant est en accord avec la cession demandée pour les contrats OS-SP-29726 lot 3 pour l'entente-cadre services professionnels de firmes de laboratoire en sol pour la réalisation de contrôle qualité des matériaux pour divers projets municipaux sur l'ensemble du territoire lavallois et DOS-893 pour les travaux de drainage de fondation de rue et de pavage sur la terrasse Brissette.

IMPACTS MAJEURS

NE S'APPLIQUE PAS

SERVICE / DIVISION	Service de l'approvisionnement / Achats	No SD SD-2023-57
ASPECTS FINANCIERS Cession de contrat dont la nature de la dépense est prévue au budget.		
CULTURE NE S'APPLIQUE PAS		
CALENDRIER / ÉTAPES SUBSÉQUENTES NE S'APPLIQUE PAS		
CADRE NORMATIF L'article 15.02 « Cession » de nos documents d'appel d'offres prévoit que : « L'ADJUDICATAIRE ne peut céder de quelque façon que ce soit le Contrat, en tout ou en partie, sans le consentement préalable écrit du Comité exécutif ou du Conseil municipal du DONNEUR D'ORDRE, selon le cas. Advenant une cession totale ou partielle du Contrat, l'ADJUDICATAIRE, demeure lié envers le DONNEUR D'ORDRE pour toutes les obligations contenues au Contrat, incluant toute reconduction, le cas échéant. »		
REMARQUE(S)		
EN CONSÉQUENCE, IL Y AURAIT LIEU d'approuver la cession du lot 3 du contrat SP-29726 et le DOS-893 par SNC-Lavalin GEM Québec inc. à SNC-Lavalin inc., et ce, jusqu'à la fin prévue dédite contrats et selon les montants disponibles entre les montants actuellement payés et facturés, moins les montants adjugés.		